

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/09

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/09

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 15

- votants : 15

Date de Convocation : 10/01/2023

Date d'Affichage : 24/01/2023

Télétransmis le : 24/01/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 19 janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Etaient présents : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Roland BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY, Manon WANTELLET

Étaient excusés avec pouvoir :

Secrétaire de séance : Sarah PINOT

OBJET : Régularisation foncière voie de desserte ZA la Grande Bellavarde

Le Maire fait part à l'assemblée de la régularisation foncière concernant la voie de desserte de la zone artisanale « la Grande Bellavarde ».

Pour permettre cette régularisation, Madame et Monsieur Raphaël VUILLERME cèderont à la commune la partie le long de la voie d'accès à la ZA, de leur parcelle cadastrée en section ZN sous le numéro 189. Le prix est fixé à 10 €/m²

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de la régularisation
- Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'effectuer la régularisation foncière nécessaire à la desserte de la zone artisanale « la Grande Bellavarde ».

PRECISE qu'un plan de bornage et division a été réalisé par le cabinet GEODE géomètre.

DIT que la transaction s'effectuera au prix de 10 €/m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à établir auprès de l'office notarial Jean-François FLAVENS et Clotilde CHAPPUIS, notaires à Chamoux-sur-Gelon ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,